

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2025

**DELIBERATION N°CD2025-  
07/5/35  
DOSSIER N°7039**

CONVENTION DE PARTENARIAT - GIP OKANTIS

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE  
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS  
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR  
Franck FOULON à Catherine GRAVERON  
Marie-France GALBRUN à Jean-Luc LEGER  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Armelle MARTIN à Eric BODEAU  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Mission Evaluation et Performance*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT - GIP OKANTIS**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU la délibération n°CP2020-11/3/10 du 13 novembre 2020 relative à l'adhésion au GIP SILPC ;  
VU le rapport CD2025-07/5/35 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,*

## DÉCIDE,

- De désigner en tant que représentant au sein de l'Assemblée Générale du GIP OKANTIS :

Membre titulaire : Mme Hélène FAIVRE

- D'approuver le partenariat avec le GIP OKANTIS permettant l'accès à l'ensemble des prestations proposées par le GIP OKANTIS dans le domaine de la dématérialisation et la digitalisation des activités de services de la collectivité ;

- D'autoriser Mme La Présidente ou son représentant, dans ce cadre, à signer les contrats de quasi-régies et par la suite les bons de commande correspondants aux besoins de la collectivité.

Dit que les sommes seront imputées sur le Budget Principal, AP2025-PROJET DEMATERIALISATION.

Se sont abstenus:

Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Eric BODEAU

**Adopté : 28 pour - 0 contre - 2 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**